



Ce document a été rédigé bénévolement par quelques personnes, membres du Conseil Municipal de Monceaux ou membres du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Il a pour objet de partager des informations sur le devenir du patrimoine exceptionnel que constituent les marais de Sacy.

Le présent document fait un rappel historique et réglementaire sur ces marais, sur leur valeur patrimoniale (habitat, faune et flore) et aborde quelques travaux de restauration et de sauvegarde en cours. Il pourra avoir une suite, au gré des événements qui jalonnent la vie de ces marais.

chapitre 1:

- *historique des marais de Sacy*
- *gestion de l'eau*

chapitre 2:

- *enjeux écologiques*
- *zonages réglementaires et structures d'action*

chapitre 3:

- *restauration et entretien*

chapitre 4:

- *inventaire "espèces exotiques envahissantes"*

chapitre 5:

- *inventaire avifaune*
- *inventaire chauves-souris*
- *pêche électrique*

Restauration-Entretien du Marais

La restauration et l'entretien des marais sont, avec la gestion de l'eau, une des principales préoccupations des propriétaires et du Syndicat Mixte des Marais de Sacy. L'objectif est de lutter contre le boisement, l'eutrophisation, l'assèchement et donc la disparition de ces milieux à haute valeur écologique.

Restauration

Site remarquable, classé Natura 2000, le Marais de Sacy est une zone humide à l'équilibre fragile qui demande une surveillance et un entretien réguliers. Pendant la période 2006-2014 onze contrats d'interventions ont été signés avec des propriétaires publics (5 contrats sur des marais communaux et 1 sur le marais du Conseil Général) mais aussi avec des propriétaires privés (5 contrats) afin de réaliser des travaux pour la gestion et la restauration des habitats et des espèces animales et végétales qui y vivent.

120 hectares, soit pratiquement 10% de la surface du Marais, ont ainsi été concernés par des travaux de réhabilitation.

Les contrats sont généralement mis en place et suivis par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy qui travaille en étroite collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Un partenariat avec les différents acteurs locaux et un travail de confiance est indispensable à la réussite de ces missions. Avant toute intervention, une étude de la parcelle est réalisée, avec identification des espèces présentes et des points de positionnement du matériel d'intervention.

Les travaux consistent pour l'essentiel à déboiser, essoucher, faucher les prairies, étréper le sol, créer des pentes douces pour certains étangs, éliminer les plantes invasives...

Pour mener à bien ces actions, le syndicat doit faire face à certaines contraintes telles que l'instabilité du sol, l'inaccessibilité du lieu, la fragilité des espèces. De tels paramètres demandent de la technicité, une grande précision d'intervention et l'utilisation de matériels spécifiques pour milieux humides

1) Les travaux de restauration sont variés -débroussaillage, déboisement, fauche, ...- et toujours adaptés aux spécificités du marais.

a) le plus souvent, les travaux se déroulent en zones tourbeuses, inondables, d'où la nécessité de faire appel à des engins spécifiques pour ne pas s'enfoncer, s'enliser, mais aussi pour ne pas faire d'ornières.



Débroussailleur-broyeur
tiré par un tracteur avec pneus basse pression



Presse chenillée pour ballots de foin

b) en zones instables (tremblants), pour des raisons évidentes de sécurité, le déboisement est effectué pas à pas : l'engin déboise par devant, dépose les arbres et arbustes à terre pour consolider le sol, puis pose dessus une plate-forme sur laquelle il va s'installer. Il déboise, dépose les arbres puis la plate-forme dessus... et ainsi de suite.



c) Déboisement en landes humides : dans ce cas particulier une grue à grande flèche a été utilisée pour minimiser l'impact sur le sol et ne pas endommager les habitats rares existants.



d) dans le cas de l'élimination de la jussie ou du myriophylle du Brésil (plantes exotiques invasives) la finition de l'arrachage se fait manuellement, car le moindre résidu donnera naissance à une nouvelle plante la saison suivante.



2) Dans le domaine de la restauration des marais, les travaux ne doivent pas enrichir le sol : les marais sont constitués de terres pauvres et il faut éviter de les enrichir.

Les opérations de débroussaillage, déboisement, fauche, ...effectuées, il s'agit d'évacuer les matériaux hors de la zone afin de ne pas enrichir le sol par cet « engrais vert » car les espèces d'intérêt disparaissent en milieu trop riche.





3) Ces matériaux, stockés éventuellement de façon temporaire, sont retirés du site du Marais, « exportés », et, chaque fois que possible, valorisés.





Les déchets issus des travaux doivent être évacués et valorisés dans la mesure du possible. Par exemple, la fauche des prairies sert de nourriture au troupeau camarguais du Conseil général de l'Oise pendant l'hiver ; le déboisement de landes a permis de réaliser des broyats qui ont été utilisés en combustible pour la chaufferie à bois de Beauvais ; du compost a été utilisé en épandage dans les champs suite au broyage des végétaux.

Tous ces efforts sont récompensés lorsque les équipes engagées pour la survie du Marais constatent l'apparition de nouvelles espèces végétales ou animales ou la multiplication des plantes rares. Un résultat positif mais fragile qui satisfait tous les acteurs du Marais, y compris les chasseurs qui y trouvent un intérêt pour favoriser la présence d'espèces animales telles que la bécassine des marais.

Mais ce travail de longue haleine demande une surveillance constante pour que le Marais ne disparaisse pas.

Entretien

La restauration étant réalisée, il est indispensable d'engager l'entretien afin que la nature ne reprenne vite le dessus. Pour cet entretien, on trouve deux grands types d'opérations:

- **La fauche** : elle présente l'avantage de limiter la durée d'intervention sur le site et de mieux contrôler l'action (date, fréquence...). Cependant, comme décrit plus haut, ce travail peut s'avérer compliqué du fait de l'ennoiment

prolongé de certains territoires, de la faible portance et de la valorisation parfois compliquée des produits de fauche. Un matériel adapté doit être utilisé et le coût de cette opération s'avère élevé. Il est à noter que les gestionnaires, le plus souvent chasseurs, réalisent des fauches mais, faute de temps et de moyens techniques et financiers l'ensemble des résidus de fauche est laissé sur site, ce qui enrichit et, à terme, dégrade le milieu.

- **Le pâturage extensif** (limitation du nombre d'animaux par hectare): il est utilisé depuis longtemps par certains propriétaires. Il permet le maintien, voire la restauration de milieux humides. Il a l'avantage de présenter un investissement financier moindre, de favoriser une hétérogénéité des habitats, d'être moins marquant pour le milieu (intervention moins brutale que la fauche), et de s'adapter à la quasi-totalité des parcelles.

Plusieurs races d'animaux ont ainsi été envisagées et sont utilisées dans le Marais de Sacy :

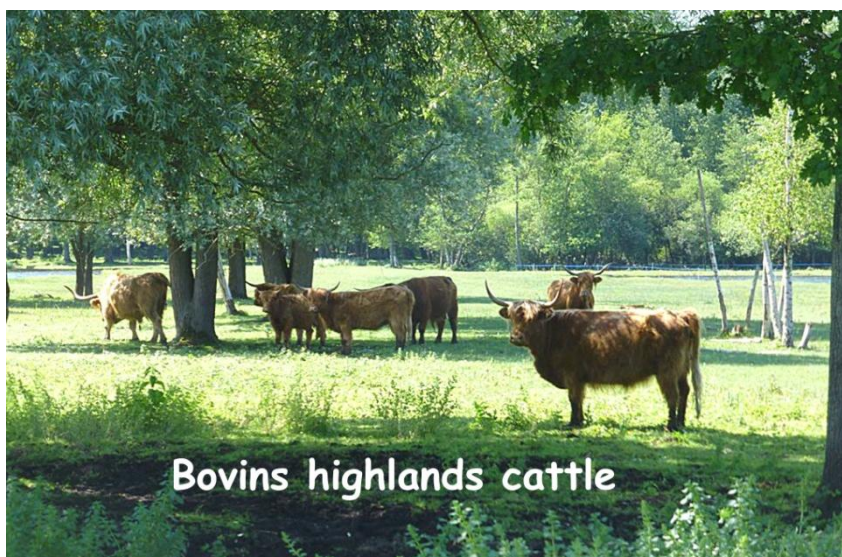
- Les bovins de race camarguaise, présents sur la propriété du Conseil Général de l'Oise, sont adaptés au site de par leur rusticité et leur aptitude à se rendre sur les endroits humides. Ces bovins nécessitent l'installation d'une clôture importante. Il est à noter que leur manipulation se fait à cheval.



- Les chevaux de race camarguaise sont aussi adaptés au site. Ils sont eux plus mobiles et peuvent être installés avec une simple clôture électrique. Les chevaux sont utilisés en complément de l'entretien réalisé par les bovins. Ils sont présents sur le territoire du Conseil général.



- Une autre espèce de bovins pâture dans le Marais : les Highlands Cattle. Mais au vu des expériences, cette race semble peu adaptée à des milieux possédant un degré d'humidité très élevé (perte d'animaux, maladie...). De tels bovins sont présents dans des propriétés privées. Cette espèce est bien adaptée en milieu humide portant du Marais.



- Enfin, une race rustique, facile à manipuler, qui peut être clôturée facilement (clôture mobile), et pouvant évoluer sur des terrains humides et peu portants vient d'être introduite à titre expérimental : le buffle d'eau. Fin 2013, un troupeau de trois têtes a été acquis par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy pour expérimentation de pâturage extensif itinérant en diverse propriétés.



Les premiers résultats de cette expérimentation sont très encourageants et celle-ci sera poursuivie.

Texte et mise en page : Claude Cwiklinski/Jean Rousselot/Jean Claude Thomann